



Obligation vaccinale

Par **Didoune60**, le **18/08/2021** à **13:44**

Bonjour,

Je travail en pharmacie donc je suis dans l'obligation de me faire vacciner .

Est ce qu'il il y a un recours de refuser sans être sanctionnée.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/08/2021** à **13:49**

Bonjour,

A moins de contester la Loi et ses Décrets d'application, je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir en plus contre une mesure de santé publique logique validée par le Conseil Constitutionnel...

Par **youris**, le **18/08/2021** à **14:29**

bonjour,

si vous travaillez un pharmacie, vous devez connaître les obligations de vaccination rappelées par l'ordre national des pharmaciens:

Hors contre-indication médicale, les pharmaciens d'officine et leur équipe sont soumis à l'obligation vaccinale contre la Covid-19.

si vous n'êtes pas vacciné, votre employeur va vous demander de rester chez vous sans être payé.

vous devriez envisager de changer de métier.

salutations